

libre dans ses ordres religieux, libre d'acquérir des biens et de les posséder, libre dans sa législation et dans la promulgation de ses lois, etc. etc. L'Eglise doit atteindre sa fin ; elle a, par conséquent, le droit de prendre les moyens qu'elle juge nécessaires ou utiles à cet effet. « Le Christ, dit saint Anselme de Cantorbéry, n'aime rien plus au monde que la liberté de l'Eglise ; il veut que son Epouse soit libre et non esclave. »

IX

Il est évident que le protestantisme a perverti les saines notions que l'on doit avoir de l'Eglise du Christ, puisque dans tous les pays où il existe, elle est devenue l'humble servante de l'Etat qui lui commande en maître et lui dicte des lois. Le protestantisme n'a pas voulu reconnaître l'autorité du Pape, du Chef légitime que Jésus-Christ a donné à son Eglise ; il en est réduit à passer par les caprices ou la volonté changeante d'un homme ou d'une femme, qui ont bien, il est vrai, le droit de gouverner dans les choses temporelles, mais qui n'ont reçu aucune mission, aucune autorité dans le domaine spirituel. Il s'est insurgé contre l'infailibilité de l'Eglise enseignante ou du souverain Pontife, et il a placé cette infailibilité dans la faible raison de chaque individu ou dans celle des souverains temporels.